



V2-05.21 / mise à jour mai 2021

PRESENTATION

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE



Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur
Tel : 06.76.14.61.19
Mail : antony@etiiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial
Tel : 07.86.75.76.33
Mail : commercial@etiiic-formation.fr

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62 contact@etiiic-formation.fr www.etiiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes



ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (ou en formule premium)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance ou en formule premium :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

- BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

Titre certifié de niveau 6, Code NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 02/03/2020, délivré par Formatives

- BACHELOR Responsable Marketing Opérationnel

(Certificat professionnel de niveau II- Code NSF : 312p- Enregistré au RNCP par arrêté du 19 novembre 2014 publié au JO du 29 novembre 2014 sous l'autorité et délivré par C3-Certification accessible via le dispositif VAE)

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Quels publics ?	<p>Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus</p> <p>Dérogation au-delà de 29 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau <p>Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p>	<p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans</p> <p>Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus</p> <p>Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p>
Quels employeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs) 	<p>Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.</p> <p>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</p>
Quel type de contrat et combien de temps ?	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans).</p> <p>La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.</p>	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans)</p> <p>La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.</p>

<p>Quelles conditions de travail ?</p>	<p>L'alternant est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).</p> <p>Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</p>																						
<p>Quels droits et quelles obligations ?</p>	<p>Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail...</p> <p>Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation.</p> <p>Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !</p>																						
	<p>L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.</p>	<p>Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.</p>																					
<p>Quelles rémunérations pour l'alternant ?</p>	<p>La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>		<p>La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>																				
	<p>Pour un contrat d'apprentissage :</p> <table border="1" data-bbox="450 1632 1331 1962"> <thead> <tr> <th>Salaire mensuel minimum</th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>27% du SMIC</td> <td>43% du SMIC</td> <td>53% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>39% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>55% du SMIC</td> <td>67% du SMIC</td> <td>78% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>				Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus	1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC	2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC	3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus																			
1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC																			
2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC																			
3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC																			

	Pour un contrat de professionnalisation :			
	Salaire mensuel minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
	BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective
	BAC général	55% du SMIC	70% du SMIC	
<p>Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?</p>	<p>Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction générale des charges <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves - Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés - Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement 		<ul style="list-style-type: none"> - L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. - L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi - La réduction générale de charges - Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD - des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur - L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés. 	
	<p>Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</p>			

TOUT SAVOIR SUR LA FORMULE PREMIUM

<p>Découvrir la formule premium</p>	<p>La formule Premium permet de bénéficier d'un rythme de scolarité de 2 jours en formation / 3 jours en entreprise ou 1 semaine / 1 semaine selon la filière (planning sur demande), le reste étant consacré aux stages obligatoires.</p> <p>Vous pouvez, également, trouver un emploi étudiant permettant de financer la formation.</p> <p>Il est préférable d'avoir la même entreprise toute l'année.</p> <p>Cette formule vous permet d'organiser votre temps afin d'optimiser votre formation et votre professionnalisme en ayant l'opportunité d'approfondir les notions de cours ou/et la possibilité de multiplier les stages qui, souvent, débouchent sur des offres d'alternance et même d'emploi à l'issue des 2 années de formation.</p> <p>Cette formule est payante (3000,00€/an).</p>
<p>Les avantages de la formule premium</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etoffer son expérience professionnelle en réalisant des stages en entreprise (6 à 14 semaines obligatoires) • La possibilité d'adapter les missions du stage aux besoins des travaux à réaliser pour l'obtention du diplôme ou de la certification visée. • Une transition plus facile entre le rythme « scolaire » et « professionnel ». • L'opportunité de basculer à tout moment vers un mode « alternance » • La possibilité de venir au centre hors semaine de cours afin d'approfondir certaines notions
<p>La gratification</p>	<p>Une gratification doit être versée au stagiaire lorsque la durée d'un stage au sein d'une entreprise est supérieure à 2 mois consécutifs ou lorsqu'au cours d'une même année scolaire ou universitaire, la durée totale des stages effectués par un même stagiaire au sein d'une même entreprise est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non.</p> <p>Pour les conventions de stage conclues à partir du 1er septembre 2015, la gratification versée au stagiaire est exonérée des cotisations sociales dans la limite de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale multiplié par le temps de présence dans l'entreprise</p> <p>Ainsi, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, le seuil d'exonération s'élève à 591.51 euros (15% x 26 € x 151,67) par mois en 2021</p> <p>Ex : Pour un Premium réalisant 70h de stage sur 1 mois, la gratification sera : 15% x 26€ x 70H=273.00€</p>

L'organisation

Afin d'assurer la bascule d'un mode à l'autre et de favoriser la professionnalisation des apprenants, les alternants et les Premium sont regroupés dans les mêmes cours. Le rythme « d'alternance » est donc le même pour chaque formule.

Les Premium ont accès au matériel d'ETIIC hors périodes de formation afin d'approfondir les notions ou travailler leurs dossiers avec la possibilité de solliciter l'équipe enseignante en cas de besoin.



TOUT SAVOIR SUR LE BTS GTLA

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » contribue, par l'exercice de son métier, à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises.

OBJECTIFS DU BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Le titulaire de ce diplôme organise et manage des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux. Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable.

Il contribue à la mise en œuvre des décisions stratégiques et coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou avec des partenaires extérieurs.

L'activité du titulaire du BTS s'exerce dans le cadre des quatre pôles d'activités suivants :

- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.

TYPES D'ENTREPRISES

Le titulaire du BTS GTLA exerce principalement dans :

- Les entreprises de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et multimodale
- Les entreprises de commission de transport
- Les entreprises de prestations logistiques
- Les services transport ou logistique des entreprises industrielles et commerciales.

QUALITES REQUISES

- DISPONIBILITE GEOGRAPHIQUE
- ESPRIT LOGIQUE ET RATIONNEL
- REACTIVITE
- CAPACITE A TRAVAILLER EN EQUIPE
- CAPACITE A ETRE AUTONOME
- SENS DES RESPONSABILITE
- SENS DE L'ORGANISATION
- VOLONTE ET DYNAMISME

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation diplômante sur 2 années avec un rythme d'alternance de **1 semaine / 1 semaine**, soit 36 semaines en entreprises et 16 semaines en formation par an.

INTERETS

- Des salariés présents à plein temps pendant la période estivale.
- Remplacements saisonniers par des salariés formés.

LES DEBOUCHES DU BTS GTLA

Le titulaire du BTS accède, en fonction de son expérience, de la taille de l'entreprise et des opportunités, à plusieurs niveaux de responsabilité.

Il peut occuper les emplois suivants (liste non exhaustive) :

- Exploitant
- agent d'exploitation
- technicien d'exploitation
- adjoint au responsable d'exploitation
- agent de transit
- affréteur
- chargé du service après-vente (SAV)
- assistant au responsable d'exploitation
- assistant déclarant en douane...

PROGRAMME DE COURS 1ère et 2ème ANNEE

1^{ère} année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

2^{ème} année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

2 DOSSIERS qui sont une réelle opportunité pour l'entreprise :

1/ Le dossier mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques

Consiste en une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activité 1 couvrant l'ensemble des activités :

A1.1 – Réalisation d'opérations de transport et de prestations logistiques

A1.4 – Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques

A1.3 – Gestion des moyens matériels

A1.2 – Réalisation d'une opération de sous-traitance

2/ Le dossier de pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

Un dossier de 20 pages maximum comportant forcément l'activité de financement d'un projet et une activité au choix relevant du pôle d'activité 4. Il s'agit d'un projet mené au sein et pour l'entreprise par l'apprenant.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Durée : environ 24 mois (1120 heures)

Code RNCP
12798

Publics visés : Personnes désirant se présenter et obtenir le BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Prérequis : Être titulaire du baccalauréat ou équivalent

Modalités de recrutement et d'admission : Test ; Entretien ; Dossier

Délais d'accès à la formation : selon date de rentrée de la section (cf planning joint)








Objectifs de la formation : Préparer les alternants à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur GESTION DES TRANSPORT ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Objectifs du diplôme à terme

Débouchés

Assumer la responsabilité d'un secteur d'activité de l'entreprise	Poursuite d'études en Bac+3
Assurer le suivi administratif et commercial des marchandises	<i>Entrée dans la vie active :</i>
Mettre en place des solutions de transport et/ou de logistique optimales	- Responsable d'exploitation
Communiquer en français et en langue étrangère	- Responsable d'affrètement
Assurer la traçabilité, la sécurité et la qualité des opérations	- Responsable SAV
Évaluer les coûts et les résultats obtenus	- Responsable de quai
Mobiliser les technologies de l'information et de la communication	- Gestionnaire de parc/flotte
Obtenir l'attestation de capacité de transport	- Responsable qualité

Moyens Pédagogiques :

-  Cours sur vidéoprojecteur
-  Supports pédagogiques
-  Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
-  Utilisation de moyens multimédias
-  Simulations d'examens (oraux et pratiques)
-  Études de cas
-  Encadrement lors de la réalisation des dossiers

Modalités : groupes de 15 à 25 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) -Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)

Accessible en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge) ou Formule PREMIUM (3000€/an)

Accessibilité : Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutien, formation à distance...) et accès pour les publics handicapés.

Évaluations : Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation en vue de compléter le livret scolaire académique. Évaluation finale : passage des épreuves du BTS

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE par l'éducation nationale -120 ECTS. Les blocs de compétences acquis (note minimum de 10/20) sont valables 5 ans.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

FORMATION SUR DEUX ANNEES : 1120 HEURES

JORF n°0258 du 8 novembre 2018 - Arrêté du 11 octobre 2018

1ère année : 35 heures/semaine pour 16 semaines soit 560 heures

Horaire hebdomadaire :

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	2 H	CONCEPTION D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	5 H
LANGUE VIVANTE 1	4 H	ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITE DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	6 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	6 H	PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	2 H
MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	10 H		
			TOTAL : 35 heures/semaine

(Les jours fériés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

2ème année : 35 heures/semaine pour 16 semaines soit 560 heures

Horaire hebdomadaire :

CULTURE ET EXPRESSION FRANCAISE	2 H	CONCEPTION D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	5 H
LANGUE VIVANTE 1	4 H	ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITE DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	6 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	6 H	PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	2 H
MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	10H		
			TOTAL : 35 heures/semaine

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)